

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le dix février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

PRESENTS

| | |
|----------------------|---|
| LE PECQ | Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE |
| LE PORT-MARLY | Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE |
| MARLY-LE-ROI | Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE |

ABSENTS EXCUSES

| | |
|----------------------|--|
| LE PECQ | Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT |
| LE PORT-MARLY | Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE |

Communes non représentées : *Néant*

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'UNILYS

Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

| | | |
|--|---|----------|
| <i>Nombre de communes</i> | : | 3 |
| QUORUM | : | 4 |
| <u>Délégués présents</u> | : | 5 |
| <u>Pouvoirs</u> | : | 1 |
| <u>Délégués comptant pour le vote</u> | : | 6 |

RÉUNION DU 16 FEVRIER 2023

Monsieur AMADEI, représentant la commune du Pecq, est désigné secrétaire de séance.

La Présidente rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du comité du 1^{er} décembre 2022
- Compte-rendu des actes administratifs de la Présidente
- Rapport d'orientation budgétaire 2023
- Modification de la grille tarifaire – Elargissement ponctuel d'application du tarif réduit d'entrée, en lien avec l'avant-première du film « Les trois mousquetaires » au cinéma « Le Fontenelle » de Marly-Le-Roi
- Modification de poste – Modification du tableau des effectifs
- Convention dans le cadre de l'exposition temporaire « décors oubliés- Maquettes des décors de théâtre du XIX^{ème} siècle »
- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et maîtrise de l'Energie, coordonné par le SIPPPEC
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRESIDENTE

La Présidente présente les décisions suivantes :

Décision n° 2022-34 :

OBJET : Achat de nouveaux produits destinés à la vente

Il a été décidé d'acquérir et de vendre le produit mentionné ci-dessous en appliquant une marge de 150 % :

| ARTICLE | FOURNISSEUR | PUA TTC | PUV TTC |
|--|----------------|---------|---------|
| Cartes postales Alexandre Dumas | Alisa Kazakova | 0,40 € | 1,00 € |

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n° 2022-35 :

OBJET : Don d'une œuvre au profit du château de Monte Cristo

Il a été décidé :

- *d'accepter le don de l'œuvre « Alexandre Dumas » de Alisa Kazakova, à l'issue de l'exposition temporaire proposée d'octobre à novembre 2022 à Monte Cristo.*
- *D'intégrer ce don à l'inventaire du château de Monte Cristo, dès le 7 novembre 2022.*
- *De préciser la clause d'inaliénabilité de cette œuvre.*

Décision n° 2022-36

OBJET : Don d'éventails au profit du château de Monte Cristo

Il a été décidé :

- *d'accepter le don de trois éventails, datant de la période 1840-1870 fait par Monsieur Christian ROBIER.*
- *d'intégrer ce don à l'inventaire du château de Monte Cristo.*
- *de préciser la clause d'inaliénabilité de ce don.*

Décision n° 2022-37

OBJET : Achat de nouveaux produits destinés à la vente

Il a été décidé d'acquérir et de vendre les livres mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 25% en accord avec le prix de vente fixé par l'éditeur :

| ARTICLE | FURNISSEURS | PUA TTC | PUV TTC |
|---|---------------|---------|---------|
| Le premier Dumas - le dragon noir tome 1 | Glénat | 12,76€ | 15,95€ |
| Mon dictionnaire de cuisine - collector | Éditeur 10/18 | 9,20€ | 11,50€ |

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n° 2022-38

OBJET : Achat de nouveaux produits destinés à la vente

Il a été décidé :

- d'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 100 % arrondie à l'euro inférieur :

| ARTICLE | FURNISSEURS | PUA TTC | PUV TTC |
|---|-------------|---------|---------|
| 3053016 - Bracelet en or Ginkgo Biloba | RAS | 20,28€ | 40€ |
| 3077010 - Bracelet Ovale Tropic Gold | RAS | 20,28€ | 40€ |

Il est suggéré de dire « couleur or » ou « plaqué or » plutôt que « en or ».

- d'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 100 % arrondie à l'euro supérieur :

| ARTICLE | FURNISSEURS | PUA TTC | PUV TTC |
|--|-------------|---------|---------|
| 3053008 - Bracelet Argent Ginkgo Biloba | RAS | 19,86€ | 40€ |

- d'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 120 % :

| ARTICLE | FURNISSEURS | PUA TTC | PUV TTC |
|-----------------------------------|-------------|---------|---------|
| 3053015 - Broche Ginkgo or | RAS | 15€ | 33€ |

- d'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 120 % arrondie à l'euro inférieur :

| ARTICLE | FURNISSEURS | PUA TTC | PUV TTC |
|--|-------------|---------|---------|
| 3053010 - Boucles d'oreille Ginkgo or | RAS | 13,8€ | 30€ |

- d'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 120 % arrondie à l'euro supérieur :

| ARTICLE | FURNISSEURS | PUA TTC | PUV TTC |
|--|-------------|---------|---------|
| 3007002 - Broche branche or | RAS | 13,32€ | 30€ |
| 3074005 - Broche Pissenlit or | RAS | 14,88€ | 33€ |
| 3014002 - Boucles d'oreille Miscelanea or | RAS | 14,88€ | 33€ |
| 3077002 - Boucles d'oreille en or Tropic Long | RAS | 15,84€ | 35€ |
| 3014003 - Broche Miscelanea or | RAS | 13,86€ | 31€ |
| 3053002 - Boucles d'oreille Ginkgo argent | RAS | 13,14€ | 29€ |
| 3053007 - Broche Ginkgo argent | RAS | 14,34€ | 32€ |

- d'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 150 % arrondie à l'euro inférieur :

| ARTICLE | FURNISSEURS | PUA TTC | PUV TTC |
|---|-------------|---------|---------|
| 3077001 - Petite boucle d'oreille en or tropic | RAS | 12,96€ | 32€ |

- d'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 150 % arrondie à l'euro supérieur :

| ARTICLE | FOURNISSEURS | PUA TTC | PUV TTC |
|---|--------------|---------|---------|
| 3061011 - Petites boucles d'oreilles Fleur d'amandier Argent | RAS | 10,38€ | 26€ |

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n° 2023-01

OBJET : PIS22N Assurances incendie accidents et risques divers Unilys 2023

Suite à la procédure PIS22H « assurances incendie accidents et risques divers » menée en appel d'offre ouvert conformément à l'article L2124-2 du code de la commande publique et ayant donné lieu à une infructuosité de tous les lots, constatée par la CAO du 12 décembre 2022, la procédure PIS22N « assurances incendie accidents et risques divers » a été menée sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article L2122-1 du code de la commande publique ;

Dans ce cadre, il a été décidé de confier à la société AXA France IARD, sa proposition étant économiquement avantageuse, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023, les prestations suivantes pour un montant TTC hors révision :

- Dommage aux biens 2023, contrat N°10141754804 ; montant : 895,48 € ;
- Responsabilité civile 2023, contrat N°10141037704 ; montant : 1 776,53 € ;
- Auto-mission collaborateurs 2023, contrat N°10185070904 ; montant : 305,06 €.

Décision n° 2023-02

OBJET : PIS22N Assurances incendie accidents et risques divers Unilys 2023 – Tous risques exposition œuvres d'art du SIMC

La procédure PIS22H « assurances incendie accidents et risques divers » menée en appel d'offre ouvert, conformément à l'article L2124-2 du code de la commande publique, ayant donné lieu à une infructuosité de tous les lots, constatée par la CAO du 12 décembre 2022, la procédure PIS22N « assurances incendie accidents et risques divers » a été menée sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article L2122-1 du code de la commande publique.

Dans ce cadre, il a été décidé de confier à la société WTW WILLIS TOWERS WASON France, sise Immeuble Quai 33 - 33/34 quai de Dion Bouton, CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex, pour une durée d'un an allant du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 reconductible tacitement 3 fois, les prestations suivantes pour un montant TTC hors révision :

- les collections permanentes et les dépôts de longue durée pour un montant forfaitaire de 220,00 € ;
- les nouveaux dépôts, les nouvelles acquisitions, les transports et les expositions temporaires seront régularisés en fin d'exercice.

Décision n° 2023-03

OBJET : Achat de nouveaux produits destinés à la vente

Il a été décidé :

- de vendre la carte postale simple au prix de 1,20€, tous fournisseurs confondus ;
- de vendre la carte postale double au prix de 1,60€, tous fournisseurs confondus ;

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n° 2023-04

OBJET : Ajustement dotations aux provisions pour dépréciation des créances au chapitre 68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires » exercice 2022

Il a été décidé d'ajuster, dans le cadre des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, la provision 2021 sur 2022 par une reprise à l'article 7817 d'un montant de 18,74 € dont les crédits ont été inscrits au Budget 2022.

Décision n° 2023-05

OBJET : Virement du chapitre 023 « virement vers la section d'investissement » au chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour rééquilibrage des chapitres 023 et 021 - exercice 2022

Suite à l'observation faite par le contrôle de légalité le 19 janvier 2023 sur le déséquilibre des chapitres 023 « virement vers la section d'investissement » et 021 « virement de la section de fonctionnement » constaté sur la décision modificative n°3 pour un montant de 18,74 €, il a été décidé d'effectuer un virement de crédits du chapitre 023 vers le chapitre 022 « dépenses imprévues » pour un montant de 18,74 €.

Sans remarque, le comité syndical prend acte des décisions de la Présidente.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

La Présidente présente le rapport, qui est le suivant :

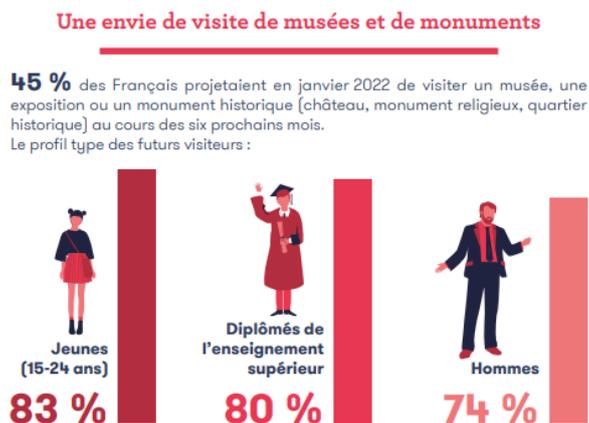
La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun ne sont prévus au musée en 2021), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

I. Une embellie pour le secteur culturel en 2022

1) Des fréquentations retrouvées dans les sites sur l'ensemble du territoire

Après 2 années difficiles, marquées par la crise sanitaire, des jauges et des fermetures, l'année 2022 est bel et bien l'année de la reprise pour le secteur culturel. Dans son bilan annuel, le Centre des Monuments nationaux fait ainsi état d'un retour au niveau de fréquentation de 2019 avec plus de 10 millions de visiteurs sur ses sites¹, dont plus de la moitié retrouve ou dépasse les fréquentations connues avant la crise sanitaire.

Une enquête menée en début d'année 2022 par le Crédoc anticipait ce potentiel de reprise pour les sites culturels qui avaient été délaissés pendant la crise :



Source : Patrimostat-2021%20(1).pdf

Les jeunes publics représentent plus du quart des visiteurs avec une forte hausse des 18-25 ressortissants de l'Union Européenne. Malgré le net recul des touristes chinois, les monuments franciliens ont connu une belle embellie portée par les publics européens et américains.

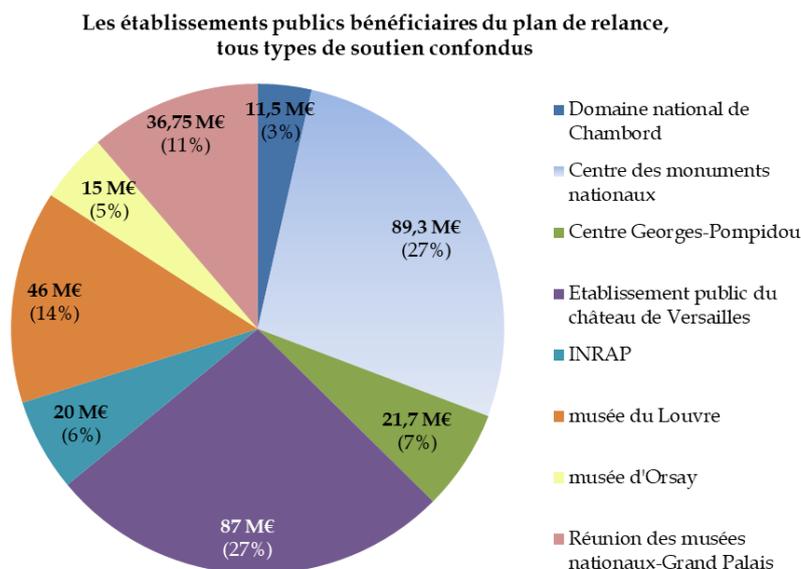
Le monument parisien le plus fréquenté reste l'Arc de Triomphe avec 1,7 M de visiteurs (+244% vs 2021) suivi de la Sainte Chapelle avec 1,2 M€ (+222% vs 2021). En province, certains sites ont réussi à attirer plus de visiteurs en 2022 qu'avant la crise, comme les châteaux de Carrouges et de Coucy avec respectivement +19% et +12% de visiteurs par rapport à 2019.

¹ [11426594 \(monuments-nationaux.fr\)](https://www.monuments-nationaux.fr)

Les programmations ambitieuses ont aussi permis de toucher un public plus large, comme au Château de Rambouillet où les spectacles immersifs « La Belle et la Bête » et « Secrets Défense » ont établi des records de fréquentation avec respectivement 67 000 et 65 000 spectateurs (+40% vs 2021).

2) Un premier bilan du plan patrimoine

Le Sénat a par ailleurs dressé un premier bilan du Plan Patrimoine, le secteur particulièrement fragilisé avait fait l'objet d'un soutien ciblé de la part de l'État depuis le début de la crise sanitaire. Outre les aides exceptionnelles accordées aux grands établissements patrimoniaux en 2020 et 2021 afin de compenser leurs pertes (dégels annuels de la réserve de précaution, troisième loi de finances rectificative pour 2020, seconde loi de finances rectificative pour 2021), une revalorisation des crédits ordinaires destinés aux patrimoines au titre du programme 175 est intervenue en 2021 et de nouveau en 2022 afin de soutenir les opérations d'investissement.



Source : [r21-5911.png \(919x647\) \(senat.fr\)](#)

Intégré à la loi de finances pour 2021, le plan « France Relance », plan de relance économique de la France pour la période 2020-2022, a également alloué au secteur des patrimoines 614 millions d'euros de crédits afin de relancer l'activité de ses acteurs dans les territoires et de renforcer l'attractivité de la France.

Les sénateurs soulignent l'impact positif d'un tel plan, mais s'interroge sur la suite à donner et formulent certaines propositions :

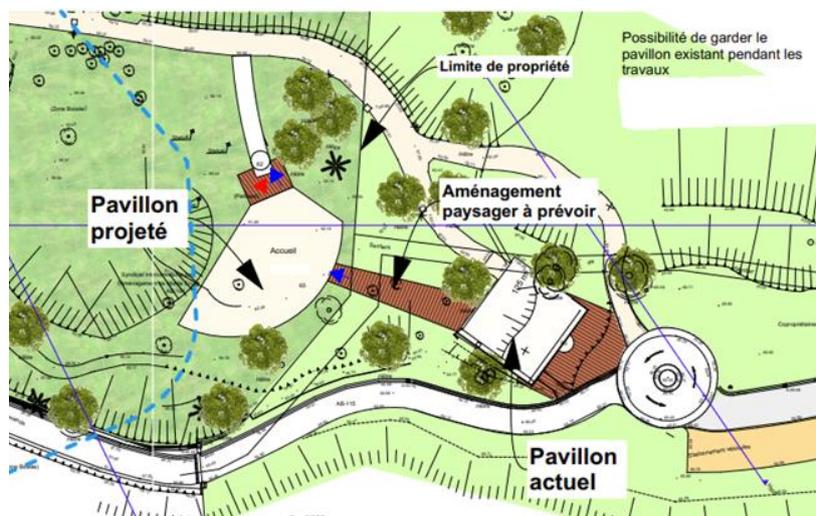
- Commander une réflexion aux services d'inspection afin de sortir de l'impasse en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- S'orienter vers une plus grande co-construction des politiques dans le domaine du patrimoine avec les collectivités territoriales en veillant à prêter une attention renforcée à la situation particulière et aux difficultés des territoires ruraux ;
- Réserver chaque année 10 % des crédits d'intervention déconcentrés à des projets choisis avec les collectivités, sous réserve que ces dernières s'engagent à maintenir le niveau global de leurs subventions au patrimoine.

Le rapport d'orientation budgétaire 2023 s'inscrit dans ce contexte de reprise optimiste et confiant. Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

II. Présentation du projet du Pavillon d'Accueil

Le projet du pavillon d'accueil date des années 90 où lors des travaux de 1994 un algéco temporaire avait été installé sur le domaine. Cette structure provisoire devait permettre la réouverture et l'accueil du public rapidement. Elle est toujours en place, et son état de vétusté ne lui permet plus de remplir ses fonctions dans des conditions convenables pour le public et le personnel travaillant sur place.

Le futur projet se situe en contre-bas du pavillon actuel afin de permettre au syndicat de réaliser les travaux sur son emprise foncière. Le terrain actuel occupé par l'algéco appartient au Domaine des Grandes Terres qui l'a mis à disposition du syndicat via une convention.



Les objectifs du programme sont : une amélioration notable de l'espace d'accueil, la création d'une salle polyvalente d'accueil de groupes (animations, réunions, conférences, comités, espace déjeuner pour le personnel...) et un espace public convivial à concevoir (boutique, modularité des espaces, espaces extérieurs...).

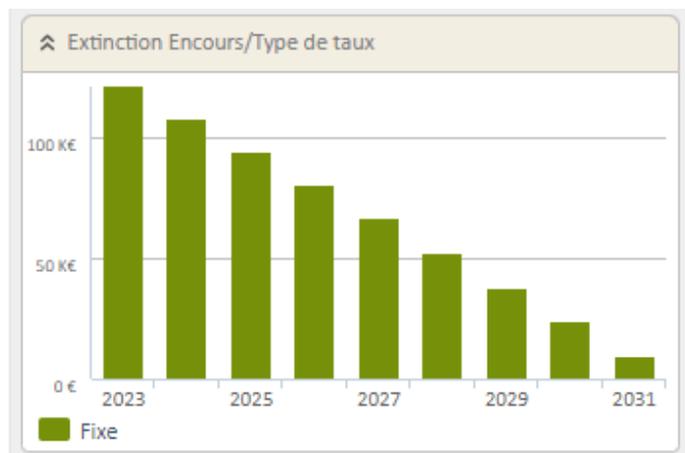
Le coût du projet se détaille ainsi :

| Dépenses | |
|--------------------------------|--------------|
| Coût de construction | 904 |
| Coût MOE | 94 |
| Marché de travaux | 720 |
| VRD | 18 |
| Imprévus et révisions | 72 |
| Etude construction | 204 |
| AMO | 31 |
| Géomètre | 15 |
| Diagnostics et missions divers | 67 |
| Contrôle Technique | 18 |
| Raccordements élec/eau/gaz | 62 |
| Concours / primes | 11 |
| Frais annexes | 10 |
| TOTAL | 1 118 |

III. Etat de la Dette

L'établissement a 2 emprunts en cours :

| Mes emprunts | | | | | | | | |
|--------------|-----------------|-----------|------------------------|----------|-------------------|------------|---------|--|
| Fiche | Banque | Indice | Métho. Amort. | Durée(A) | Encours | Date éch. | Tx éch. | |
| 726592 | Crédit Agricole | Taux Fixe | Echéance constante | 15 | 56 937,73 | 03/08/2023 | 1,95 | |
| 833442 | Crédit Agricole | Taux Fixe | Amortissement constant | 15 | 60 344,78 | 19/02/2023 | 1,55 | |
| | | | | | 117 282,51 | | | |



Ces emprunts représentent une charge de 15 k€ par an sur le Budget du Syndicat.

Si l'établissement finançait via un emprunt le projet du pavillon d'accueil pour 1,0 M€, ses charges financières pourraient augmenter de façon conséquente (simulation sur un taux à 2%) :

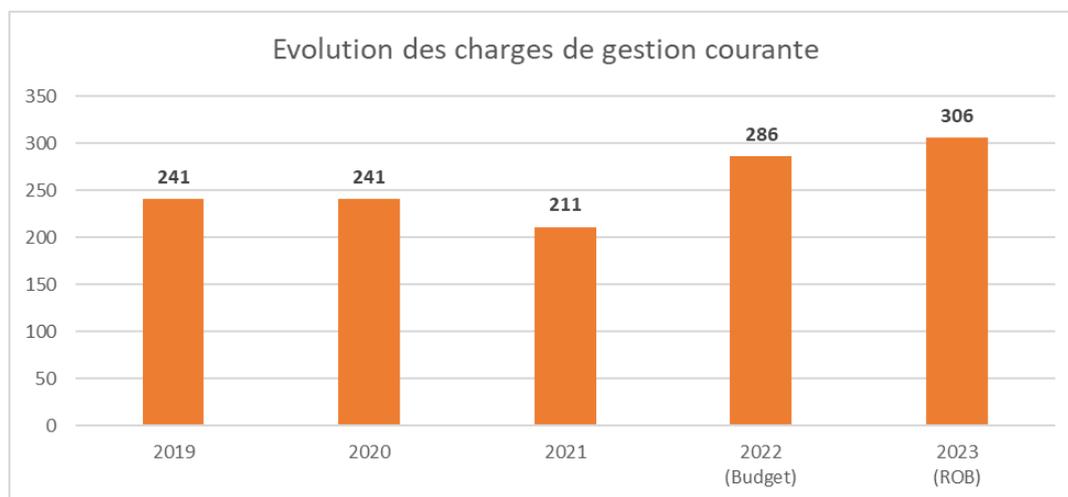
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|-----------------------------------|------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Capital début d'exercice | | 1 000 | 959 | 917 | 874 | 830 |
| Amortissements du capital | | 41 | 42 | 43 | 44 | 45 |
| Intérêts | | 20 | 19 | 18 | 17 | 17 |
| Annuités | | 61 | 61 | 61 | 61 | 61 |
| Capital restant dû fin d'exercice | | 959 | 917 | 874 | 830 | 786 |

IV. Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

a) Chapitre 011 : Charges à caractère général (306 k€)

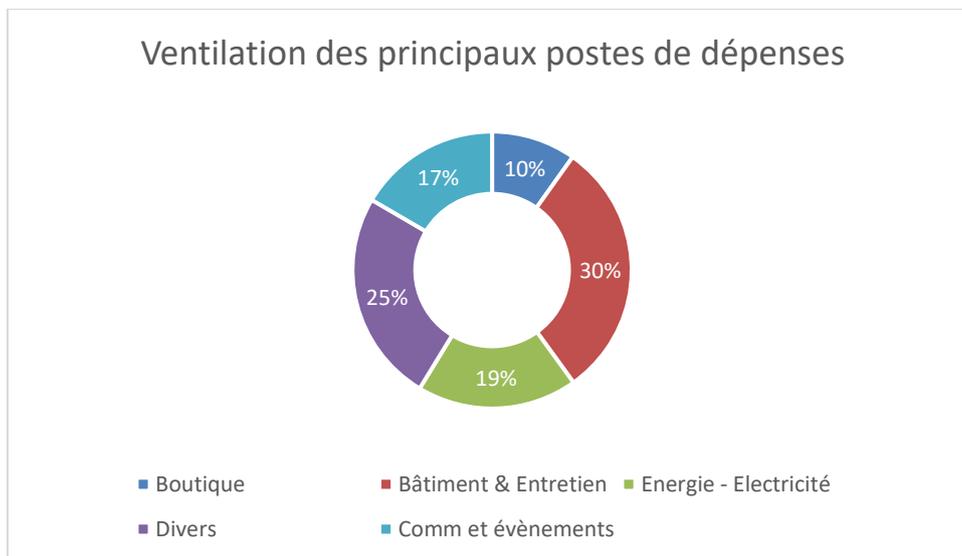
Il est proposé d'inscrire un budget en hausse de +20 k€ vs Budget 2022 :



Les charges de gestion courante du château se détaillent ainsi :

| | BUDGET 2022 | ROB 2023 | 2023 vs 2022 | |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------|
| Boutique | 31 500 € | 30 000 € | - 1 500 € | -5% |
| Bâtiment & Entretien | 100 200 € | 92 700 € | - 7 500 € | -7% |
| Energie - Electricité | 23 400 € | 56 958 € | 33 558 € | 143% |
| Divers | 75 780 € | 75 810 € | 30 € | 0% |
| Comm et évènements | 55 538 € | 50 650 € | - 4 888 € | -9% |
| TOTAL | 286 418 € | 306 118 € | 19 700 € | 7% |

Ventilation des principaux postes de dépenses



Les principales augmentations portent sur le coût de l'énergie et des fluides. Sans cette inflation, l'établissement propose des économies sur les autres postes budgétaires.

Le coût d'achalandage de la **boutique** est de 30 k€, stable par rapport à 2022. En 2022, la boutique a généré un chiffre d'affaires exceptionnel de 51 k€ boosté par les très bonnes fréquentations du château.

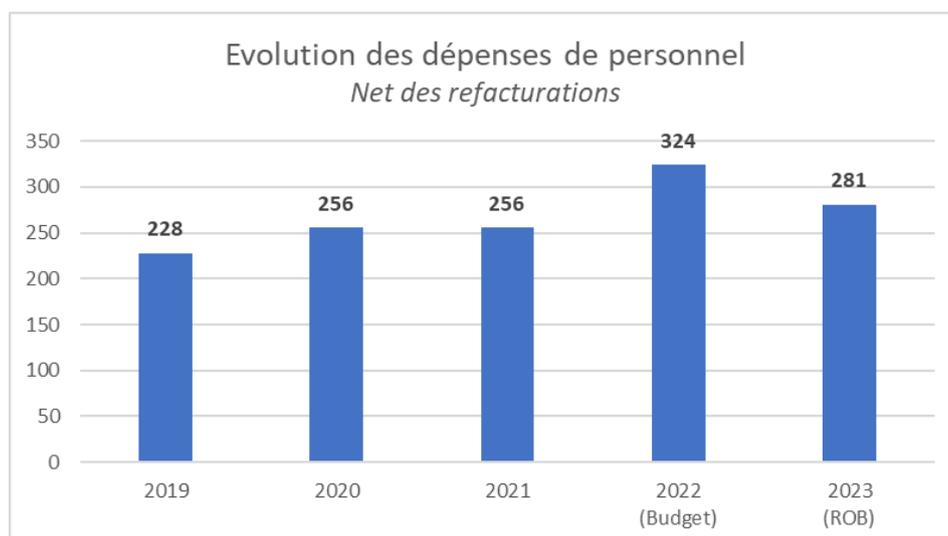
Les coûts liés au **bâtiment et à l'entretien du site** représentent près de 30% des charges générales pour un total de 93 k€. Elles sont proposées en baisse de (-8 k€) vs Budget 2022. Les principaux postes de dépenses sont l'entretien du parc (53 k€), le curage des bassins (6 k€) et les frais de ménage (30 k€). La hausse des coûts sur le nouveau marché de ménage (+15 k€) est compensée par des économies sur les besoins anticipés sur l'entretien des espaces extérieurs.

Les **frais divers** sont stables. Il s'agit des frais de maintenance pour (29 k€) (alarmes incendies, etc.), de la quote-part des frais Unilys (8 k€), de frais informatique (7 k€) et de frais divers d'enveloppes inférieurs à 3 k€ (déplacements des agents, locations des copieurs, taxe foncière, assurances, téléphonie et télécommunication).

Il est proposé un budget en légère diminution pour **la communication et les événements** à 51 k€. Il s'agit principalement de contribuer à l'animation d'événements (salon du livre, murder parties, escape game, journées thématiques et musicales, visites théâtralisées) pour 23 k€, de financement des campagnes de communication (impressions et agence de création pour les supports) pour 16 k€, d'annonces publicitaires pour 7 k€ et enfin de frais de vernissage et transports pour les expositions prévues l'année prochaine pour 4 k€.

b) Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés (285 k€)

Les charges de personnel représentent plus de 54% du total de la section de fonctionnement.



Il est proposé de présenter un budget en baisse par rapport au Budget 2022 à 285 k€ qui se détaille ainsi :

| | BUDGET 2022 | ROB 2023 | 2023 vs 2022 | |
|---------------------------------------|-------------|------------|--------------|------------|
| Personnel permanent | 220 | 156 | -29% | -64 |
| Unilys | 38 | 41 | 8% | 3 |
| Personnel mutualisé Musée et Piscine | 61 | 25 | -59% | -36 |
| Muséa | 59 | 60 | 2% | 1 |
| Autres (vacataires) | 3 | 3 | 0% | 0 |
| total charges de personnel | 381 | 285 | -25% | -96 |
| recettes refacturations | -57 | -4 | -93% | 53 |
| total net charges de personnel | 324 | 281 | -13% | -43 |

Les charges du personnel permanent sont en baisse à 159 k€ du fait du départ de la Responsable Administrative et Financière qui ne sera pas remplacée (et qui était refacturée à 75 sur le Musée et la Piscine).

Les coûts Unilys augmentent de (+3 k€), impact de l'augmentation du point d'indice et des avancements de carrière des agents.

La baisse du personnel mutualisé Musée et Piscine (-36 k€) s'explique par la sortie progressive d'un agent administratif de la mutualisation qui sera à 100% dédié au Musée.

Les frais Muséa sont stables.

c) Autres chapitres (44 k€)

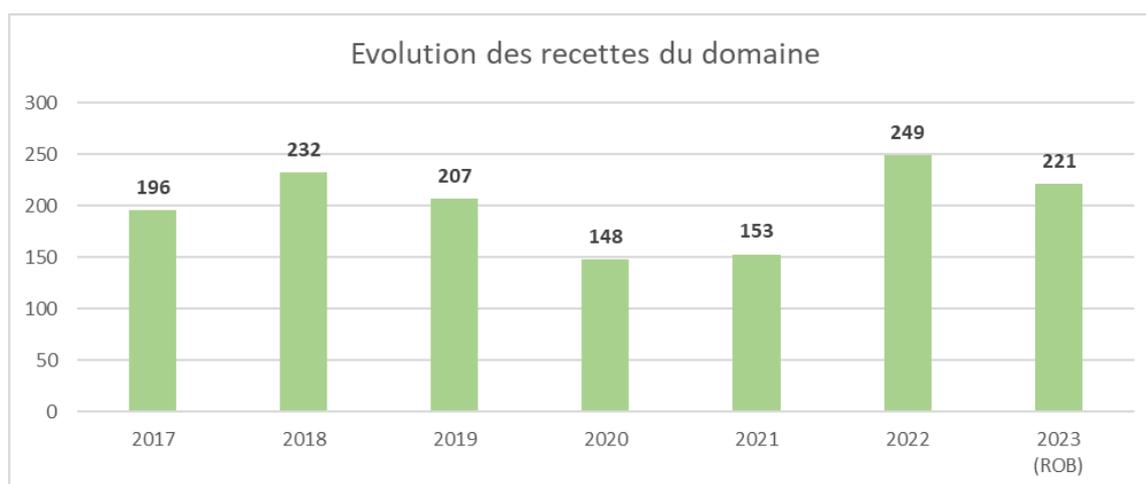
Il s'agit notamment des indemnités des élus (10 k€), de la convention avec l'office du tourisme Saint Germain Boucles de Seine (16 k€), des intérêts des emprunts (2 k€), de dépenses exceptionnelles (1 k€) et de la dotation aux amortissements (4 k€).

Avec la reprise des excédents passés, des crédits pourront être inscrits en dépenses imprévues, et un virement sera fait vers la section d'investissement pour financer le début des travaux du pavillon d'accueil sans avoir recours à l'emprunt.

2) Les recettes de fonctionnement

a) Produits des services et ventes diverses (237 k€)

Il est proposé d'inscrire des recettes ambitieuses, mais néanmoins prudentes, à 221 k€ (181 k€ de billetterie et 40 k€ de boutique) afin de confirmer l'attractivité de l'établissement après une année 2022 exceptionnelle :



Le syndicat perçoit par ailleurs une redevance de la Clinique de l'Europe au titre de l'occupation du parking (15 k€).

b) La participation des communes

Il est proposé d'inscrire une participation des communes stable par rapport à l'an passé :

| Communes | Population en vigueur | Participation 2023 | Part budgétisée | Part fiscalisée | Part par habitant |
|--------------|-----------------------|---------------------|-----------------|---------------------|-------------------|
| Marly-le-Roi | 16 857 | 178 686.92 € | - € | 178 686.92 € | 10.60 € |
| Le Pecq | 16 081 | 170 461.19 € | - € | 170 461.19 € | 10.60 € |
| Port-Marly | 5 505 | 58 353.89 € | - € | 58 353.89 € | 10.60 € |
| TOTAL | 38 443 | 407 502.00 € | - € | 407 502.00 € | 10.60 € |

Ce projet budgétaire permet à l'établissement de dégager un excédent de (+27 k€) et ainsi de ne pas puiser dans ses excédents passés afin de garder des marges de manœuvre pour financer le projet du pavillon d'accueil.

| | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 Atterrissage | 2023 ROB |
|----------------------------------|---------|------|------|------|----------------------|-------------|
| Charges de fonctionnement | A | 499 | 536 | 591 | 632 | 622 |
| Opérations d'ordre | B | 12 | 4 | 6 | 9 | 4 |
| Recettes de fonctionnement | C | 515 | 520 | 636 | 735 | 653 |
| Excédents passés | | | 284 | 221 | 207 | 243 |
| Besoin section de fonctionnement | C-(A+B) | 4 | -20 | 39 | 94 | 27 |

V. Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

a) Pavillon d'accueil

Sur le budget total de 1,1 M€ HT proposé, il est envisagé en 2023 de limiter les dépenses à une première enveloppe de (214 k€) qui englobera notamment le côté de la MOE (150 k€), les diagnostics (26 k€), des travaux de filtration des bassins et sur la roseraie (38 k€).

b) Remboursement des emprunts (14 k€)

Le remboursement du capital des emprunts à long terme s'élève à 14 k€ pour l'année 2022. Il s'agit d'emprunts souscrits en 2015 et 2016 pour les travaux de restauration du Château de Monte-Cristo et du Château d'If (dernière annuité en 2031).

c) Autres dépenses d'investissement (15 k€)

Il s'agit principalement d'achats de petits matériels (bancs, défibrillateurs, détecteurs de mouvements, supports pour les maquettes, stores sur mesure pour la bibliothèque).

La section d'investissement est impactée par des déficits passés à hauteur de 38 k€.

Au regard des résultats 2022, des dépenses imprévues à hauteur de 13 k€ pourraient être inscrites au Budget.

2) Les recettes d'investissement

a) Mobilisation de l'emprunt

Les résultats 2022 et les besoins en financement du pavillon d'accueil anticipés sur 2023 devraient permettre à l'établissement de ne pas mobiliser d'emprunt en 2023.

b) Les autres recettes d'investissement (8 k€)

Le FCTVA est évalué à 4 k€. L'amortissement des immobilisations vient en complément des recettes d'investissement (4 k€).

L'affectation d'excédents passés de fonctionnement est évaluée à 60 k€.

La section d'investissement sera équilibrée par un virement de la section de fonctionnement.

Il est proposé aux membres du comité syndical de se prononcer sur le rapport d'orientation budgétaire 2023.

Madame RAMPAZZO souhaite connaître l'avancée du projet du pavillon d'accueil.

Monsieur LE BEULZE explique que le choix de l'architecte ayant été fait, la notification de ce marché est en cours ; suivront ensuite des réunions de travail avec l'architecte pour affiner le projet. Il précise qu'il y a encore des études de sols et de réseaux à réaliser ainsi qu'une modification simplifiée du PLU à entreprendre avec la ville du Port-Marly.

Madame TEMPEZ se demande si un système de phyto-épurations ne pourrait pas être envisagé.

Madame RAMPAZZO demande si des plans seraient visibles.

Monsieur Le BEULZE indique qu'il peut lui transmettre les plans donnés par l'architecte mais il précise que cela reste encore peu détaillé à ce stade.

Madame RAMPAZZO demande quand auront lieu les travaux.

Monsieur LE BEULZE pense que le premier coup de pioche pourrait être dans un an avec une livraison mi 2025.

Concernant les dépenses de personnel mutualisé qui vont être petit à petit supprimées, **Madame LUROL** explique la nouvelle organisation de l'équipe, suite aux départs de Madame KERROUCHE au 31 décembre 2022, Madame VIEIRA en janvier 2023 et l'arrêt prochain de la mutualisation de Madame BAILLAT.

Concernant les recettes, **Monsieur AMADEI** estime normal de rester prudent sur les recettes prévisionnelles d'entrées et boutique.

Madame ZANN demande si les recettes apportées par les médecins de la clinique qui louent le parking ne pourraient pas augmenter.

Madame TEMPEZ explique qu'il y a une convention avec la clinique de l'Europe et que des travaux importants ont lieu actuellement et qu'il est fort probable que cette recette disparaisse à l'avenir.

Elle s'interroge sur le montant des participations des villes compte-tenu tant de l'inflation globale de nos dépenses comme du besoin d'assurer la capacité à financer le projet de pavillon d'accueil. Et suggère qu'une augmentation pourraient être envisagée et générer des recettes complémentaires nécessaires.

Sans autres questions, le comité syndical prend acte, à l'unanimité, du rapport d'orientation budgétaire 2023 avec les remarques ci-dessus mentionnées et du débat tenu.

**MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE – ELARGISSEMENT PONCTUEL
D'APPLICATION DU TARIF REDUIT D'ENTREE, EN LIEN AVEC L'AVANT-PREMIERE DU
FILM « LES TROIS MOUSQUETAIRES » AU CINEMA « LE FONTENELLE » DE MARLY-LE-
ROI**

La Présidente présente le rapport, qui est le suivant :

Le mardi 28 mars prochain aura lieu l'avant-première du film « Les trois Mousquetaires », inspiré du roman d'Alexandre Dumas, au cinéma « le Fontenelle » de Marly-Le-Roi.

Aussi, afin d'attirer des visiteurs au Domaine de Monte Cristo, demeure d'Alexandre Dumas, il est proposé de faire profiter du tarif réduit d'entrée toute personne ayant assisté à cet évènement.

Le tarif réduit serait appliqué sur présentation du ticket d'entrée à cette avant-première, et ce pendant un mois, soit du 29 mars au 29 avril inclus, du mardi au samedi.

Le Comité est appelé à statuer sur cette proposition et sur l'approbation de la nouvelle grille tarifaire présentée en annexe.

Madame RAMPAZZO souligne le fait que la date de la projection a changé récemment. Il conviendra de changer la date dès confirmation de ce changement.

Madame LUROL contactera le cinéma afin d'avoir cette nouvelle information.

Monsieur LE BEULZE indique que la modification sera faite dans la délibération dès la nouvelle date connue.

Sans autres questions, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la nouvelle grille tarifaire.

MODIFICATION DE POSTE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La Présidente présente le rapport, qui est le suivant :

Il appartient au comité, sur proposition de la Présidente, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.

Courant 2022, un poste d'agent d'accueil à temps non complet (20h hebdomadaires) a été créé afin de minimiser le recours aux vacataires pour les besoins d'accueil du public, et plus particulièrement durant la saison haute.

La modification de la mutualisation avec le musée du Domaine Royal de Marly pour le poste de régisseur de recettes ainsi que le départ de la responsable administrative et financière amène aujourd'hui à repenser l'organisation pour le château de Monte Cristo.

Ainsi, afin d'absorber les missions liées à la régie de recettes du château, il est proposé de modifier la quotité de temps de travail du poste d'« agent d'accueil caisse » pour le passer à temps complet et de renommer ce poste en « chargé d'accueil et régisseur de recettes ».

Il convient donc de modifier cet emploi au tableau des effectifs pour y répondre.

Ainsi, il est proposé la modification suivante :

- Un poste d'agent d'accueil caisse du cadre d'emploi des adjoints administratifs (Catégorie C) passe d'un temps de travail de 20 heures hebdomadaires à un temps complet.

- Ce poste d'« agent d'accueil caisse » est renommé en « chargé d'accueil et régisseur de recettes ».

Par ailleurs, afin de supprimer les emplois qui n'ont plus vocation à être occupés (chargé de communication, gardien, responsable administrative et financière), une mise à jour du tableau sera proposée au second semestre, après consultation du comité technique.

Les crédits afférents ont été inscrits au budget.

Le comité syndical est appelé à statuer sur ces propositions.

Sans questions, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs tel que présenté.

CONVENTION DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE « DECORS OUBLIES – MAQUETTE DE DECORS DE THEATRE DU XIX ÈME SIECLE »

La Présidente présente le rapport, qui est le suivant :

Le château de Monte Cristo organise, dans le cadre de sa programmation culturelle, une exposition sur le thème des maquettes de décors de théâtre au XIX^{ème} siècle, du 1^{er} mars au 31 mai 2023.

Dans le cadre de cette exposition, il est prévu d'accueillir les œuvres de deux collectionneurs, Messieurs Dominique BALDACCI et Emmanuel RASCOUSSIER.

Ces œuvres sont prêtées à titre gracieux.

Il est prévu de dédommager les collectionneurs pour les frais d'essence, pour un montant maximum de 100,00 € et de prendre en charge la location d'un camion pour le transport des œuvres.

De même, le Syndicat Intercommunal prendra à sa charge le coût de l'assurance pendant toute la durée du prêt.

Il est proposé aux membres du comité d'approuver cette convention de prêt d'œuvres avec Messieurs Dominique BALDACCI et Emmanuel RASCOUSSIER, et d'autoriser la Présidente à la signer.

Madame LUROL précise que l'exposition sera montée à partir du 20 février et que le vernissage de l'exposition aura lieu le 16 mars à 19h.

Sans questions, le comité syndical autorise, à l'unanimité, la Présidente à signer la convention dans le cadre de l'exposition temporaire « décors oubliés – maquette de décors de théâtre du XIXème siècle ».

| |
|---|
| ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET MAITRISE DE L'ENERGIE, COORDONNE PAR LE SIPPAREC |
|---|

La Présidente présente le rapport, qui est le suivant :

Le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPAREC), a développé une expertise dans le domaine de l'ouverture du marché de l'électricité depuis le début des années 2000, avec la volonté affirmée de défendre le service public.

Le 12 février 2004, un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, dont le SIPPAREC est le coordonnateur, est créé. Parallèlement, la hausse des prix de l'électricité, dans un contexte financier contraint, a renforcé le besoin d'une meilleure gestion des coûts de l'énergie.

Ce contexte a conduit 500 adhérents, parmi lesquels 259 communes, 19 Établissements Publics de Coopération Intercommunale, 96 collèges, 6 universités, 6 départements, la Région Ile-de-France, 23 Offices Publics de l'Habitat, 37 Syndicats, 29 Centres Communaux d'Action Sociale, 7 Sociétés d'Economie Mixtes et 17 autres Etablissements Publics, à adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de manière à mutualiser leurs besoins et bénéficier d'une expertise adaptée aux enjeux.

Ainsi, le groupement de commandes recense actuellement quelques 51 000 contrats ou points de livraison (PDL) représentant plus de 2,2 TWh de consommation annuelle totale.

Les services apportés par le groupement, à la demande de ses adhérents, s'inscrivent dans un double positionnement lié au développement durable et à l'efficacité énergétique :

- 1. Répondre aux contraintes de la déréglementation de la fourniture d'électricité qui conduit les collectivités et établissements publics à devoir mettre en concurrence leurs contrats ;*
- 2. Faciliter et soutenir les actions de maîtrise de leurs consommations et coûts d'électricité.*

Plusieurs marchés publics sont mis en place pour répondre aux services attendus par les collectivités ou établissements publics adhérents.

Actuellement, les marchés publics de fourniture et d'acheminement d'électricité en cours d'exécution par les adhérents, sont les suivants :

- PDL dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA : 2 marchés subséquents attribués à Engie, pour une fourniture en 2022, 2023, 2024 et 2025,*
- PDL dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA : 7 marchés subséquents attribués à Engie et TotalEnergies pour une fourniture en 2022, 2023 et 2024,*
- Un marché d'électricité verte premium pour les PDL dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA attribué à Enercoop pour les années 2022, 2023 et 2024.*
- Et un marché d'électricité pour les PDL situés sur les territoires non desservis par Enedis attribué à Alterna Terralis pour les années 2022, 2023, 2024.*

La maîtrise des coûts d'achat d'électricité apportée par l'expertise du SIPPAREC est renforcée par les services suivants, qui visent à faciliter et soutenir les actions de maîtrise de consommations et coûts d'électricité des adhérents :

- Une étude et une proposition d'optimisation annuelle des puissances souscrites et/ou des tarifs d'acheminement de l'électricité des PDL,*

- *Un marché public de mise à disposition d'informations télérelevées et d'assistance à l'exploitation de ces informations. Il permet aux adhérents de bénéficier d'une mise à disposition d'informations télérelevées issues de compteurs d'électricité et d'une assistance à l'exploitation de ces informations en vue d'optimiser les consommations et dépenses d'électricité. Ce marché public est attribué à Eveler jusqu'au 09/01/2024. Le SIPPEREC prend en charge la télérelève des sites dont la puissance souscrite est supérieure à 250 kW (segment C2).*

En raison de la crise que traverse actuellement le marché de l'électricité, le SIPPEREC a décidé d'anticiper le renouvellement de ses marchés publics de fourniture d'électricité, avec 2 objectifs :

- *Profiter des prix de marchés 2025 qui sont encore bas,*
- *Permettre à de nouveaux adhérents d'intégrer le groupement de commandes sans attendre la fin des marchés actuels.*

Il faut enfin préciser qu'à ce stade l'adhésion au groupement de commande engage uniquement le Syndicat à verser la participation annuelle aux frais de fonctionnement du groupement d'un montant estimatif de 665,22 euros HT, les montants minimums des marchés d'électricité étant fixés à 0 euro HT et ne dépendant que de la consommation effective.

Par conséquent, il est proposé au comité d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité et maîtrise de l'énergie du SIPPEREC et d'approuver l'acte constitutif, annexé à la délibération ci-jointe.

Madame CARLIER souligne qu'il est toujours question du SEY dans les communes.

Monsieur LE BEULZE explique que le SEY constitue un groupement de plus petite taille que le SIPPEREC qui est plus dynamique et exerce dans plusieurs secteurs d'activités.

Monsieur AMADEI abonde dans ce sens.

Sans questions, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité et maîtrise de l'énergie du SIPPEREC et d'approuver l'acte constitutif, annexé à la délibération présentée.

QUESTIONS DIVERSES

Madame LUROL annonce que depuis la réouverture, en janvier, jusqu'au 14 février, le château de Monte-Cristo a accueilli 1 410 personnes. En 2022, sur la même période, 1 341 personnes étaient venues visiter.

Monsieur Le BEULZE constate que l'année 2022 est devenu la nouvelle année de référence dépassant les résultats 2019.

Pour répondre à la question posée lors du dernier comité concernant les entrées gratuites, **Madame LUROL** informe le comité qu'en 2022, 2 443 entrées gratuites ont été comptabilisées, que cela comprend les enfants de moins de 8 ans, les accompagnateurs de groupes, les scolaires de Marly Port-Marly et le Pecq, les invités, les enfants de moins de 3 ans lors des événements. Elle ajoute qu'en 2021, 1 044 entrées gratuites ont été comptabilisées mais il faut rappeler que le domaine était fermé pendant une longue période, du fait de la crise COVID.

Elle explique qu'elle s'est rendue vers Tours, dans l'atelier de l'artiste d'art contemporain qui exposera cette année dans le parc et dans le château. Elle précise qu'il s'agit de Michel Audiard, artiste sculpteur dont l'œuvre est protéiforme, qui propose des anges en métal, des plaques ajourées représentant des animaux jouant des instruments de musique ou des visages de personnages célèbres, des stylos plume avec des capuchons en argent sculptés uniques, des animaux en strates de résine etc. Elle ajoute que le contact a été bon et qu'elle attend la visite de l'artiste à Monte-Cristo, afin qu'il envisage un parcours de visite et une proposition d'œuvres adaptées au lieu.

Elle informe qu'un numéro de *Secrets d'histoire*, présenté par Stéphane Bern, consacré au mystère du Masque de fer, a été diffusé en janvier sur France 2 et qu'un « mini » reportage y était consacré à

Monte-Cristo, avec de belles images du site et que l'émission proposait également une interview de l'historien M. PETITFILS dans le salon mauresque.

Sans autres questions diverses, **la Présidente** lève la séance à 20h00.

Signatures :

Mireille TEMPEZ
Présidente du syndicat intercommunal

Jean-Noël AMADEI
Secrétaire de séance